



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la Fédération internationale pour l'économie familiale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition



Déclaration

Résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles

La Fédération internationale pour l'économie familiale réclame des actions fortes en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles et demande que leurs besoins et leurs droits soient pris en compte pour qu'elles puissent exploiter leur potentiel et faire reconnaître leur contribution au développement durable.

Travail domestique non rémunéré : la charge de travail des femmes

Depuis qu'ils ont commencé à s'intéresser à l'économie domestique, les chercheurs étudient la gestion du temps, du travail et des ressources au sein du ménage. Leurs travaux révèlent que, dans la plupart des pays, les femmes effectuent la majeure partie des travaux non rémunérés au foyer, à savoir la préparation des repas, les soins aux enfants et les soins aux proches et ce, même si elles exercent un travail rémunéré par ailleurs.

Elles représentent 43 % de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement et produisent plus de nourriture que les hommes pour la consommation du ménage, mais restent souvent considérées comme des membres de la famille qui "aident aux travaux des champs".

Elles effectuent souvent les tâches à plus forte intensité de travail et produisent jusqu'à 89 % des produits alimentaires dans certains pays africains (FAO). Elles sont en outre surreprésentées dans les emplois peu rémunérés, tels que le travail à temps partiel et les emplois saisonniers (FAO, 2011). Par conséquent, elles exercent souvent trois responsabilités de front, ce qui est très contraignant : les travaux domestiques, un travail moins rémunéré que celui des hommes, et les soins apportés aux enfants et aux membres de la famille.

Les travaux domestiques et les soins apportés aux proches sont souvent des tâches pénibles, insuffisamment appréciées et valorisées, et non prises en compte dans le calcul de la pension de retraite (Assemblée générale des Nations Unies, 2013). Dans tous les pays, il faut soulager la charge des femmes concernant les enfants, la gestion du temps et les travaux ménagers, notamment parce que ces tâches leur demandent chaque jour de longues heures de travail.

Le minimum serait d'accorder aux femmes le respect et la reconnaissance qu'elles réclament pour leur contribution majeure au progrès social et au développement durable.

Égalité des droits pour les hommes et les femmes – accès aux ressources, à la terre et aux postes de direction

Il y a de plus en plus de femmes chefs de famille dans le monde. De nombreux ménages dépendent du revenu de la femme, qu'il soit la seule source de revenu ou un complément important.

Dans les pays en développement, notamment dans les zones rurales, les familles pauvres ayant une femme à leur tête sont confrontées à la pauvreté, à la malnutrition, à l'exclusion, à la perte de statut et à l'absence de droits fonciers. Ces

femmes sont souvent victimes de mariage forcé ou de viol. Cela peut être dû aux discriminations exercées par les autorités gouvernementales et les organisations religieuses.

Et cela résulte souvent des lois et des politiques, de la législation en matière de succession, ainsi que des normes et pratiques sociales qui discriminent et pénalisent les femmes. Les femmes, qui doivent s'occuper de leur famille et générer des revenus, doivent, pour réussir, avoir pleinement accès à la propriété et au contrôle des terres, doivent disposer des mêmes droits aux ressources économiques, aux services financiers, au crédit, à l'héritage et aux ressources naturelles (Conseil des droits de l'homme de l'ONU, 2012).

La voie à suivre : attentes et recommandations spécifiques de la Fédération internationale pour l'économie familiale à l'intention des responsables politiques

Dans le droit fil du Programme d'action de Beijing, du Programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable des Nations Unies, la Fédération internationale pour l'économie familiale propose les recommandations suivantes :

- Reconnaître et soutenir le rôle important et le fort potentiel productif, souvent sous-exploité, des femmes en tant qu'acteurs clés du développement durable;
- Assurer l'accès à l'éducation des filles et des femmes du monde entier pour leur permettre de mieux gérer leur vie quotidienne dans l'intérêt des membres du ménage et des communautés;
- Tirer profit des partenariats entre les femmes et les hommes pour élargir les perspectives de développement pour l'ensemble de la communauté;
- Promouvoir l'égalité entre les sexes pour améliorer l'accès des femmes au capital, aux ressources, au crédit, à la terre, à la technologie, à l'information, à l'assistance technique et à la formation;
- Les femmes agricultrices doivent bénéficier d'une formation à la production de produits de base, tels que le cacao, le café et le coton, afin de pouvoir profiter de la vente de ces produits sur les marchés internationaux;
- Renforcer l'autonomisation des femmes en tant qu'actrices clés d'un développement social et économique durable;
- Reconnaître l'importance de l'éducation dans le domaine de l'économie domestique pour améliorer la sécurité alimentaire et la qualité de vie, et pour éliminer la pauvreté;
- Afin que les femmes vivant en zone rurale ne soient pas laissés de côté par les objectifs de développement durable, toutes les données relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles doivent être ventilées entre zones rurales et zones urbaines.

Recommandations de la Fédération internationale pour l'économie familiale à l'intention des spécialistes et des enseignants en économie domestique, et des associations de l'économie familiale, sur la façon dont ils peuvent contribuer à transformer le monde

L'Union mondiale des femmes rurales souligne que ces recommandations doivent se fonder sur des indicateurs de mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

Les indicateurs de la FAO liés à l'objectif 5 de développement durable sont :

- 5.a. 1% : Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe;
- 5.a. 2% : Proportion de pays dotés d'un cadre juridique garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres.

Recommandations

- Continuer de défendre les droits des femmes dans chaque pays par l'intermédiaire des organismes de planification et de développement, des ministères chargés de l'agriculture, de la protection de l'enfance, du bien-être économique et social, de la santé, de l'éducation, de la communication, des technologies et de l'emploi et des organismes compétents en matière d'égalité des salaires;
- Établir des partenariats avec d'autres ONG pour appuyer l'appel lancé par l'ONU en faveur d'une amélioration du sort des femmes et des enfants à des fins de développement universel, et de plus en plus durable, des familles;
- Citer leurs études et leurs publications pour dénoncer les pratiques discriminatoires indésirables à l'égard de tous les groupes, y compris les femmes;
- Élaborer des solutions innovantes et les appliquer de façon visible et appropriée aux niveaux des personnes, des communautés et de l'État;
- Promouvoir l'égalité des sexes au sein du ménage, des communautés et de la société dans son ensemble, de façon appropriée au contexte;
- Promouvoir l'accès des garçons et des filles à des services de qualité à tous les niveaux de l'enseignement de l'économie familiale, à partir de l'enseignement primaire;
- Renforcer la contribution des femmes au développement économique par l'éducation et par des formations en matière d'économie domestique.

Conclusion

Ces dernières années, la synergie entre égalité des sexes, autonomisation des femmes et durabilité (économique, sociale et environnementale) est de plus en plus largement reconnue. L'autonomisation des femmes et des filles est nécessaire compte tenu de l'importance et du caractère multidimensionnel de leur rôle dans le ménage, la communauté et la société en général. Il faut pour cela les former à la gestion de la vie quotidienne et des ressources, accroître leur capacité économique,

leur donner accès à la formation professionnelle, et leur faire prendre conscience de leur contribution au développement de la société.

L'égalité des sexes et l'autonomisation commencent au niveau personnel par l'estime de soi, elles s'élargissent ensuite au foyer et à la communauté puis finissent par transformer la société. Les sociétés qui autonomisent les femmes leur accordent les mêmes droits juridiques et le même accès aux ressources, notamment foncières, qu'aux hommes. Elles élaborent des politiques qui luttent contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles, et veillent à ce que les garçons ne soient pas aliénés mais grandissent en respectant et en appréciant à leur juste valeur les femmes et les filles.

Ces conditions permettront aux femmes de réaliser pleinement leur potentiel et de contribuer à la durabilité du développement.

La Fédération internationale pour l'économie familiale réclame des actions fortes en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles et demande que leurs besoins et leurs droits soient pris en compte pour qu'elles puissent exploiter leur potentiel et faire reconnaître leur contribution au développement durable.
